

INSCRIPTIONS A L'ECOLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021 - 2022
Enfants nés en 2018 et avant.

⇒ **Inscrire l'enfant à la Mairie avant l'inscription à l'école.**

Inscription à la Mairie :

Du **lundi 15 février au vendredi 05 mars 2021** (dates impératives pour les élèves entrant en petite section de maternelle) aux horaires d'ouverture du secrétariat. (Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et le vendredi de 16h à 18h).

Documents nécessaires à l'inscription :

- Le livret de famille.
- Le carnet de santé de l'enfant
- Un justificatif de domicile.
- (Si l'enfant est déjà scolarisé dans une autre école le certificat de radiation)

On vous délivrera une attestation d'inscription et un rendez-vous sera fixé pour l'admission de votre enfant à l'école.

